



## Ad Lib

### L'ÂGE D'OR DE LA GÉNÉALOGIE, C'EST MAINTENANT

Guy Parent (1255)

Le généalogiste qui pratique cette science en 2015 est une personne chanceuse, car il peut effectuer ses recherches durant une période qu'on peut qualifier « d'âge d'or de la généalogie ». L'affirmation peut surprendre, voire paraître audacieuse, mais plusieurs facteurs conduisent à cette conclusion.

Force est de constater que le généalogiste n'a jamais eu accès à autant de bases de données pour faire ses recherches qu'il n'en a aujourd'hui. Il n'a plus à tourner les pages des registres paroissiaux originaux comme plusieurs ont dû le faire dans les années 1970. Oubliez cette vision du généalogiste qui remue les vieux papiers à la recherche d'une précieuse information. Cette image d'Épinal n'existe plus. Les registres paroissiaux ont été numérisés. La généalogie passe maintenant en grande partie par le Web où l'on trouve de nombreuses bases de données et des documents numérisés comme les registres paroissiaux du Québec ou de la France. Par exemple, en septembre 2014, la base de données BMS2000 offrait aux chercheurs plus de 12 millions d'actes compilés. Imaginez! 5 999 712 fiches de baptême, 3 564 088 fiches de mariage et 2 630 742 fiches de sépulture disponibles à l'aide d'une simple recherche sur le Web.

De plus, si le chercheur veut remonter dans le temps, les recherches qu'il fait dans les registres paroissiaux des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sont facilitées par la consultation de la base de données du Programme de recherche en démographie historique ou PRDH, un sigle devenu très populaire. Ensuite, le généalogiste peut poursuivre ses recherches en France. Les archives départementales de ce pays ont lancé un vaste programme de numérisation de leurs documents qui sont maintenant disponibles sur le Web. En plus de ces documents numérisés et indexés, on peut aussi consulter des bases de données compilées par des généalogistes, tel le *Fichier Origine* qui précise les lieux d'origine française et même suisse des premiers émigrants vers la Nouvelle-France. Toute cette recherche est réalisable, sans se déplacer, grâce à des moyens mis à notre disposition par les technologies de l'information. Il est difficile de prévoir ce qu'ils contiendront dans une décennie, mais on peut présumer qu'ils seront encore plus performants.

Nous avons aussi la possibilité de consulter un index des décès du Québec pour les années 1926 à 1997. À cette dernière base de données s'ajoute celle des mariages du Québec pour la même période. Il s'agit d'une occasion unique offerte aux généalogistes québécois dans leur quête d'informations. Ces bases de données leur permettent de connaître les liens qui les unissent à leurs ancêtres, et de valider une somme importante de renseignements. En effet, il n'y a que peu ou pas d'écart généalogique entre les données personnelles du chercheur et celles de ses parents, puisque nous avons accès à des données tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Je définirais le concept d'écart généalogique comme le nombre de générations entre les données connues pour certains ancêtres, le plus souvent les données concernant le mariage, et celles qu'on cherche en remontant les générations. Par exemple, l'écart généalogique entre les données de mon mariage et celui de mes parents est inexistant puisque les données sont disponibles. Un écart généalogique trop important peut devenir un obstacle à l'établissement d'une lignée ascendante.

En 2015, un nouveau généalogiste québécois qui commence la quête des ancêtres de sa famille bénéficie de tous ces outils de recherche. Il peut facilement découvrir son ancêtre paternel, le premier membre de sa famille qui a émigré au Canada au XVII<sup>e</sup> siècle ou au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce chercheur en herbe navigue à travers les bases de données qu'il peut consulter à volonté, assis dans son fauteuil, devant son ordinateur, son portable ou sa tablette. Du mariage de son ancêtre au XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'au mariage de ses grands-parents à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou au début du XX<sup>e</sup> siècle, les recherches sont menées rondement à travers les bases de données généalogiques. Qui plus est, il peut valider toutes les informations trouvées en consultant les registres paroissiaux du Québec qui ont presque tous été numérisés jusqu'à l'année 1940.

Au cours des prochaines années, il est certain que les bases de données déjà mentionnées seront enrichies grâce au travail de dépouillement des registres paroissiaux réalisé par les sociétés de généalogie et bonifié par les corrections proposées par les chercheurs. Ainsi, elles fourniront encore plus de renseignements de qualité.

Qu'en sera-t-il de la généalogie dans 50 ans? Voyageons dans le temps et imaginons mon petit-fils en 2065. Il commence sa généalogie et, grâce à mon travail, il connaît tout de ses ancêtres jusqu'en 2015. Je suis son grand-père et j'ai légué à ma descendance le fruit de mes recherches. Mais mon petit-fils veut trouver la lignée de sa conjointe et il ne possède comme seule information que les noms des grands-parents de sa compagne qui ont vécu en union libre.

Ce nouveau généalogiste rencontrera alors beaucoup d'obstacles sur son chemin. Premièrement, il ne pourra plus se référer aux bases de données construites à partir des registres paroissiaux. Ce n'est pas qu'elles n'existent plus, mais c'est plutôt qu'elles contiennent des données parcellaires pour plusieurs raisons. Comme les grands-parents de sa conjointe vivaient en union libre, le généalogiste ne pourra connaître la date de leur mariage ou du début de leur vie commune. De plus, comment découvrir les dates de naissance de leurs enfants? Il sait qu'ils n'ont pas été baptisés, donc qu'ils seront absents des registres paroissiaux. Aucun document religieux ne permettra alors de les retracer. En 2065, la consultation des registres paroissiaux par le généalogiste demeurera une étape de recherche incontournable jusqu'aux dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle mais, pour la suite, il devra explorer de nouvelles sources archivistiques.

Il orientera ses recherches vers des documents de l'état civil où il ne sera pas assuré d'obtenir les réponses à ses questions, car l'accès à cette information est limité. Et même si on lui donne la possibilité d'y faire des recherches, il n'est pas certain de l'information qu'il doit demander. En effet, les nombreuses variantes de combinaisons de patronymes, une pratique populaire à la fin du XX<sup>e</sup> siècle et au début du XXI<sup>e</sup>, lui compliqueront la tâche. En effet, il se pourrait que la grand-mère de sa conjointe ait donné naissance à trois enfants et que, selon la tradition orale, les deux garçons aient porté le nom de famille du père et la fille, celui de la mère. Pour ajouter à la difficulté de la recherche, supposons que les grands-parents de sa conjointe se soient séparés vers 2005 et qu'après sa séparation, le grand-père ait vécu maritalement avec une femme qui avait elle-même des enfants d'un mariage précédent. Dans un cas comme celui-ci, la reconstitution de la famille, un des éléments de base de la généalogie, pourra s'avérer très difficile.

Citons quelques chiffres pour étayer les difficultés que rencontreront les généalogistes dans un futur pas si lointain. *En 2011, 54 % des mariages de conjoints de sexe opposé ont été célébrés par un ministre du culte, la plus faible proportion jamais enregistrée*<sup>1</sup>. De 1991 à 2006, cette

proportion était stable à 70 %. Autant de mariages qui ne sont compilés que chez le Directeur de l'état civil du Québec. Pour ajouter aux problèmes auxquels fera face le généalogiste de la fin du XXI<sup>e</sup> siècle, en 2011, *près de deux enfants sur trois (63 %) sont issus de parents non mariés. Cette part a dépassé 60 % en 2006 et est supérieure à 50 % depuis 1995*<sup>2</sup>. Dans ces cas-là, oubliez les mariages et les baptêmes enregistrés dans les registres paroissiaux pour retracer une famille!

Pour reconstituer des familles du début du XXI<sup>e</sup> siècle, il reste au généalogiste du futur une autre piste à explorer : les recensements canadiens quinquennaux. Quel outil de travail pour lui! Malheureusement, en vertu de la loi, il faut que 92 années<sup>3</sup> se soient écoulées après la réalisation d'un recensement pour que celui-ci soit disponible à la consultation et transféré à Bibliothèque et Archives Canada. En 2065, le généalogiste aura accès au recensement de 1972; il y verra le nom du grand-père de sa conjointe qui est né en 1952 et c'est là toute l'information qu'il pourra peut-être y trouver.

En effet, dans les lectures qui lui permettent de situer l'histoire de ces grands-parents dans le contexte social de la génération qui chevauche la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup>, il apprend que des gouvernements ont songé à abandonner la tenue des recensements. Il lit que le gouvernement britannique parlait de délaissier la façon traditionnelle de tenir un recensement en raison des coûts impliqués. Au Royaume-Uni, le recensement national de 2011 pourrait avoir été le dernier du genre. Le gouvernement britannique examinait d'autres façons de prendre des mesures de la population et d'obtenir des statistiques autrement que par l'enquête de tous les foyers tous les 10 ans. Les données pourraient ainsi être recueillies à partir des dossiers détenus par les bureaux de poste, les collectivités locales et les organismes de vérification du crédit. Le gouvernement déclarait alors qu'il était temps d'examiner si des modifications pouvaient être apportées, mais aucune décision n'avait encore été prise. Un recensement avait bien été effectué tous les 10 ans depuis 1801, mis à part lors de la Seconde Guerre mondiale<sup>4</sup>. Le généalogiste sait cependant que le gouvernement canadien avait songé dans les années 2010 à abandonner la tenue du recensement quinquennal.

*phique*, n° 18, juin 2012, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 4.

<sup>2</sup> GIRARD, Chantal. « Les naissances au Québec en 2011 : situation stable », *Coup d'œil sociodémographique*, n° 16, avril 2012, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 3.

<sup>3</sup> *Loi sur la statistique*, LRC, chapitre S-19, art. 18.

<sup>4</sup> Office for national statistics. [www.ons.gov.uk/ons/about-ons/what-we-do/programmes---projects/beyond-2011/background-to-beyond-2011/index.html](http://www.ons.gov.uk/ons/about-ons/what-we-do/programmes---projects/beyond-2011/background-to-beyond-2011/index.html) (consulté le 12 juillet 2013).

<sup>1</sup> ST-AMOUR, Martine. « Les mariages au Québec en 2011 : l'âge au premier mariage continue d'augmenter », *Coup d'œil sociodémogra-*

En 2015, le généalogiste vit à une époque dans laquelle il lui est relativement facile d'établir des filiations et de tisser des liens entre les familles. Dans 50 ans, il lui faudra peut-être délaïsser la façon traditionnelle de pratiquer la généalogie et se tourner vers les analyses impliquant du matériel génétique, une autre manière de trouver ses ancêtres parce que l'écart généalogique sera trop grand.

Ce texte aurait pu s'intituler : « Dans 50 ans, que seront les généalogistes devenus? » Aujourd'hui, sachons apprécier le fait que nous vivons dans l'âge d'or de la généalogie. Demain, il sera toujours temps de jouer les Cassandre.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse [gui.parent@videotron.ca](mailto:gui.parent@videotron.ca)